

Havelange, le 30 juin 2025

Compte-rendu de la réunion de la CLDR

Le 25 juin 2025

Présents :

Miguel BOUVIER, Jean-Philippe BUCHKREMER, Axelle BURLET, Patricia CARLY, Matthieu CORNELIS, Bertrand CUSTINNE, Cécile DEBOIS, Daniel ELIAS, Raphaël FREDERICK (Président), Françoise GAUDRON, Adrien GERLACHE, Rémy LEPERE, Marie-France LIBOIS, Catherine MANTEAU, Francine MARLAIR, Kephren PIRE, Mark ROSSIGNOL et Augustin THERASSE.

Roxanne VAN CUTSEM : Présidente de la CCATM.

Pierre-Jean BERTRAND : Conseil consultatif de l'environnement.

Nicolas SERVAIS : Commune d'Yvoir – Agent relais PCDR et Auteur du PCDR

Florence LOUBRIS et Denis DEFAYS : Fondation Rurale de Wallonie

Excusés :

Marcel COLET, Delphine CAUCHIE, Claude DEKKERS, Stéphane PIRLOT, Romaine HOUCHART.

Absents et non excusés :

Guy BOODTS, Julien ROSIERE, Jessica LENGELE, Peggy ROBERFROID.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 14 mai 2025

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité sous réserve de la correction du nom de Jean-Philippe BUCHKREMER.

Question : Monsieur BUCHKREMER interpelle les mandataires communaux et les agents de la Fondation Rurale de Wallonie quant à la composition de CLDR. Il propose que la composition de la Commission soit revue pour assurer une ventilation différente des postes effectifs/suppléants permettant un meilleur équilibre de représentation entre les villages, pourquoi pas en limitant le « poids » de chaque village à 2 effectifs maximum.

Réponse : Une recomposition de la Commission n'est pas nécessaire. Il est en effet important de rappeler que, conformément au ROI élaboré par l'administration wallonne, les effectifs et les suppléants disposent des mêmes « droits » au sein de la CLDR (présence, vote...). La volonté communale est en outre d'étoffer la composition de la Commission pour parvenir à un meilleur

équilibre entre les villages (3 nouveaux membres sont ainsi en cours de désignation et des contacts sont en cours pour recruter une personne au moins pour le village de Mont).

2. Présentation sur le fonctionnement des moyens humains et financiers de la commune

Bertrand Custinne présente le cadre des moyens financiers et humains de la Commune, deux éléments importants à prendre en considération dans le projet de territoire qui va être défini.

La présentation est reprise en annexe.

3. Résultats du travail sur la stratégie de développement

3.1 Introduction

Maintenant qu'un diagnostic participatif solide de la commune a été élaboré, l'objectif de cette réunion est de réfléchir et de formuler, ensemble, des pistes d'objectifs de développement, notamment en fonction des grands enjeux identifiés dans le diagnostic.

Il s'agit d'une étape intermédiaire du travail de co-construction qui va se mettre en place et se nourrir des apports de l'auteur de PCDR et des futures réflexions thématiques qui verront le jour dans les prochaines semaines.

Petite précision : Nous sommes conscients que travailler dans l'ordre « ENJEUX → OBJECTIFS → PROJETS » n'est pas un exercice facile. Ce à quoi nous allons aboutir n'est pas une version définitive, mais une première base de travail qui évoluera encore. Puisque le stade de formulation des projets nous amènera sans doute à modifier certains objectifs et certains défis. Cette réunion est donc une occasion de réfléchir ensemble aux objectifs mais c'est aussi une manière de s'approprier une fois de plus le diagnostic et les enjeux du territoire.

3.2 Enjeu n°1 : La commune, un cadre de vie

Remarque générale relative à cet enjeu : les membres de la CLDR proposent de retravailler quelque peu le texte diagnostic pour nuancer la vision du « touriste ». En effet, d'une manière générale, il semble que les touristes présents à Yvoir soient globalement respectueux.

Proposition d'objectif n°1 : Faire de la commune une destination de slow tourisme durable connue et reconnue, où la préservation de l'environnement et la qualité de vie des habitants sont au cœur de l'expérience vécue par les visiteurs.

Le slow tourisme est une forme de tourisme durable qui met l'accent sur la prise de temps, l'authenticité, la rencontre locale et la réduction de l'impact environnemental.

Yvoir dispose en effet de nombreux atouts pour favoriser le développement d'activités touristiques durables et respectueuses des spécificités locales et du cadre de vie. Les vallées de la Meuse et du Bocq mais aussi le futur VICIGAL et le plateau agricole constituent des points d'attrait majeurs qu'il faut davantage mettre en lumière et continuer à développer. Le public-cible visé est essentiellement un public familial de promeneurs (marcheurs, randonneurs et cyclotouristes) attirés par la beauté et la diversité des paysages mais aussi des passionnés d'activités nautiques qui trouveront, dans le redéploiement de l'île d'Yvoir de quoi satisfaire leurs attentes.

Les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir :

- En développant la communication autour d'une identité forte pour le tourisme à Yvoir (slogan, logo...).
- En fédérant l'ensemble des acteurs concernés autour de cette identité touristique et de pratiques éco-responsables (label à développer).
- En encadrant la présence des camps des mouvements de jeunesse dans ce même esprit.
- En valorisant le patrimoine local : le patrimoine naturel et bâti mais aussi le savoir-faire local et l'artisanat.
- En limitant la pression sur les espaces naturels sensibles par une régulation des flux et une sensibilisation des visiteurs inscrites dans un plan de gestion.
- En développant la mobilité douce, en s'articulant notamment sur les gares et sur le futur VICIGAL, via la création d'un réseau de mobilité douce structuré, bien équipé et sécurisé, que ce soit sur les bords de Meuse ou entre les différents villages de l'entité.
- En envisageant le tourisme comme un levier de soutien/développement pour l'économie locale : circuits-courts et produits locaux, hébergements touristiques...
- En encadrant le développement des hébergements touristiques (Style Airbnb) pour éviter une prolifération trop importante.
- En développant un dialogue avec les chasseurs pour éviter que l'ensemble des promenades soient inaccessibles de début octobre à fin décembre.
- En développant et promotionnant de nouvelles activités nautiques durables destinées à valoriser les bords de Meuse, dans l'esprit du projet développé sur l'île

d'Yvoir. Des zones moins concernées jusqu'ici pourraient être ciblées (exemple : Houx).

- En poursuivant et finalisant les aménagements des bords de Meuse, en collaboration avec le SPW.
- En installant de bornes pour les cyclotouristes (équipements de base pour réparer son vélo) à des endroits stratégiques du territoire.
- En valorisant les chemins de trail qui constituent un bel atout pour le territoire.

Proposition d'objectif n°2 : Fédérer l'ensemble des acteurs du territoire autour de la préservation, la valorisation et l'enrichissement des trames verte et bleue du territoire, afin d'inscrire durablement Yvoir dans une démarche de transition écologique partagée.

Cet objectif vise la mobilisation de l'ensemble des forces vives du territoire, parmi lesquelles agriculteurs et sylviculteurs joueront un rôle prépondérant, avec pour objectif le renforcement du maillage écologique local. De nombreuses actions ont déjà été entreprises mais les efforts en la matière doivent se poursuivre.

Améliorer durablement la qualité des eaux de surface et souterraines du territoire afin de préserver les écosystèmes aquatiques et la ressource en eau.

Les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir :

- En améliorant la connaissance communale en matière de qualité des eaux pour sensibiliser davantage les citoyens.
- En accompagnant la transition vers une agriculture toujours plus durable et en agissant de manière concertée sur la valorisation des pratiques agricoles durables et le développement des méthodes alternatives aux pesticides.
- En renforçant le statut de protection des zones de captage.
- En régulant la présence des espèces invasives (flore), toujours plus présentes sur le territoire.
- En solutionnant les soucis d'épuration des eaux usées dans la vallée du Bocq. Il y a un manque de stations d'épuration à plusieurs endroits.
- En encourageant l'utilisation rationnelle de l'eau.
- En améliorant la gestion des eaux pluviales.
- En aménageant des zones humides.

Favoriser une gestion durable, multifonctionnelle et concertée des forêts publiques et privées du territoire

Les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir :

- En assurant une concertation de l'ensemble des acteurs de la forêt.
- En développant une vision à long terme.
- En assurant une remise en état après les travaux de débardage.

Intégrer la préservation et la restauration de la biodiversité dans l'ensemble des politiques et aménagements communaux d'ici 2035.

Les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir :

- En intégrant cette dimension dans le futur Schéma de Développement Communal
- En renforçant la lutte contre les dépôts sauvages sur les bords de route
- En luttant contre les espèces invasives (faune et flore). L'exemple du raton-laveur est cité.
- En sensibilisant davantage les citoyens et les touristes

Proposition d'objectif n°3 : Faire de la commune un territoire exemplaire en matière de transition énergétique et de développement des énergies renouvelables.

Cet objectif vise à réduire autant que possible la dépendance du territoire aux énergies fossiles en matière de déplacements, d'habitat et d'agriculture. C'est de nouveau une mobilisation de tous les acteurs du territoire qui est attendue.

Les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir :

- En s'informant sur la thématique nouvelle du partage et des communautés d'énergie qui constituent des pistes intéressantes pour des communes comme Yvoir et qui permettent un rôle actif des citoyens.
- En faisant appel à des tiers-investisseurs.
- En informant les citoyens sur les nouveaux mécanismes de tarification de l'énergie axés sur 4 périodes liées à la qualité de l'ensoleillement.

- En réfléchissant à la mise en place d'incitants communaux pour promouvoir la performance énergétique.
- En réfléchissant à une valorisation de l'hydro-électricité qui permettrait une valorisation différente du Bocq.
- En développant une vision stratégique de long terme pour le développement de l'énergie solaire (cadastre des bâtiments, analyse du potentiel et placements).
- En développant la réflexion sur des projets qui suscitent le débat : l'éolien (y compris sa dimension participative), l'agrivoltaïsme... et en déterminant une position communale sur ces questions.
- En encourageant/soutenant les projets de biomasse.

Proposition d'objectif n°4 : Renforcer les centralités de la commune de manière cohérente et structurante, tout en assurant un développement harmonieux et équilibré de l'ensemble du territoire communal

La volonté est de travailler de manière durable et prospective.

Le futur Schéma de Développement Communal va préciser les centralités d'Yvoir et de Godinne. Ces centralités devront regrouper prioritairement les logements, les services, les transports en commun, les infrastructures sportives...

Cependant, les membres de la Commission souhaitent que les habitants des autres villages de l'entité ne soient pas oubliés et que l'accès aux services soit maintenu (ou renforcé) pour tous les habitants.

Les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir :

- En encourageant la qualité urbanistique, architecturale et patrimoniale dans le respect du caractère rural, dans et hors centralités.
- En construisant en priorité dans les « dents creuses » de ces deux villages choisis comme centralités.
- En évitant à tout prix l'étalement urbain.
- En développant des services aux citoyens qui soient décentralisés (exemple du Numéribus).
- En développant les transports en commun vers les centralités.
- En développant la mobilité douce vers les centralités.

- En aménageant les coeurs de village pour favoriser la convivialité et les rencontres intergénérationnelles.

3.3 Enjeu n°2 : La commune, un territoire

Proposition d'objectif n°5 : Offrir une alternative crédible et progressive à la voiture individuelle en développant un réseau de mobilité douce structuré, sécurisé et accessible, connectant la vallée et le plateau de manière cohérente.

Cet objectif vise à offrir une alternative à la voiture individuelle en aménageant un réseau structuré, équipé et sécurisé (dans la mesure du possible) sur l'ensemble de la commune afin de connecter la vallée et le plateau.

L'ensemble des acteurs du territoire est concerné par cet objectif.

Cependant, les membres de la CLDR s'interrogent sur le caractère peut être utopiste d'un tel projet, compte tenu de l'ampleur des aménagements nécessaires et des moyens à mobiliser. Ils soulignent que, dans certains cas, l'aménagement de la chaussée avec une piste cyclable suggérée serait déjà pertinent et moins couteux qu'une piste cyclable séparée de la voirie.

Les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir :

- En développant la mobilité douce, en s'articulant notamment sur les gares et sur le futur VICIGAL, via la création d'un réseau de mobilité douce structuré, bien équipé et sécurisé, que ce soit sur les bords de Meuse ou en entre les différents villages de l'entité.
- En mettant à disposition des solutions de mobilité partagée (vélos ou trottinettes électriques), notamment sur le plateau.
- En favorisant l'intermodalité via l'aménagement d'infrastructures sécurisées et couvertes pour les vélos dans les gares.
- En identifiant les zones à risque pour les usagers vulnérables et en y aménageant des espaces partagés ou sécurisés (abords des écoles, coeurs de village, ...)
- En adaptant progressivement la voirie pour permettre la circulation des vélos sur l'ensemble du territoire communal.
- En développant une plateforme de type « BlablaCar », avec l'appui d'un community manager, afin de permettre aux habitants de partager leurs trajets entre eux.

Demandes d'aménagement :

- *Connecter Yvoir/Houx au RAVeL d'Anhée via la pose d'une gouttière permettant aux vélos de passer la passerelle ferroviaire.*
- *Aménager un parking vélo au terminus du bus à Mont-Godinne.*

Proposition d'objectif n°6 : Limiter l'étalement urbain en valorisant le bâti existant et en préservant l'identité rurale des villages, tout en anticipant les risques liés au changement climatique.

Cet objectif vise à freiner l'étalement urbain croissant observé sur le territoire communal, en protégeant le cadre rural et le bâti traditionnel qui font l'identité des villages.

Le futur Schéma de Développement Communal constituera un outil essentiel pour orienter les habitants actuels et futurs vers un développement harmonieux et respectueux du cadre rural.

Cet objectif concerne essentiellement les nouveaux et actuels propriétaires.

Les membres de la CLDR insistent également sur l'importance d'éviter toute nouvelle construction dans les zones tampons, particulièrement exposées aux risques d'inondation. Face à l'intensification annoncée de ces phénomènes, il est crucial d'agir de manière préventive.

Les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir :

- En réutilisant le bâti existant inoccupé ou sous-exploité, plutôt que de recourir à des constructions neuves.
- En développant un plan de gestion préventif contre les inondations, incluant notamment la plantation de haies ou d'éléments végétalisés à des emplacements stratégiques pour atténuer le ruissellement des eaux.
- En renforçant les normes urbanistiques afin de garantir une meilleure cohérence architecturale au sein des villages, tout en respectant leur caractère rural.
- En sensibilisant les citoyens et les promoteurs aux enjeux liés à l'étalement urbain, à la préservation du paysage et à la gestion des risques naturels.

Proposition d'objectif n°7 : Réduire l'inoccupation des logements et bâtiments publics tout en promouvant leur réaffectation durable au service de tous et leur neutralité carbone d'ici 2040.

Cet objectif vise à favoriser l'accès au logement pour les jeunes et pour toute personne souhaitant s'installer dans la commune, en assurant une offre décente et abordable. Il s'agit également de mobiliser le potentiel des bâtiments inoccupés, publics comme privés, en encourageant leur réaffectation à des usages d'intérêt général (logements, crèches, tiers-lieux, etc.).

En parallèle, l'objectif s'inscrit dans une logique de transition écologique, en visant la neutralité carbone de ces bâtiments d'ici 2040, en cohérence avec les engagements européens.

Les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir :

- En rénovant et valorisant les bâtiments publics inoccupés, afin de les affecter à de nouveaux usages adaptés aux besoins locaux (logement, petite enfance, culture, etc.).
- En sensibilisant et accompagnant les propriétaires privés dans la remise en usage de leurs biens vacants, à des fins de logement ou de services collectifs.
- En mettant en place un guichet communal pour aider les citoyens, nouveaux propriétaires ou investisseurs, dans leurs démarches administratives, techniques et urbanistiques.
- En promouvant une approche bas carbone pour toutes les rénovations, via des incitants ou des outils d'accompagnement, afin de tendre vers la neutralité climatique d'ici 2040.

Proposition d'objectif n°8 : Préserver, valoriser et faire connaître le patrimoine bâti de la commune, incluant le petit patrimoine populaire ainsi que le patrimoine carrier, afin de renforcer l'identité locale, soutenir l'attractivité du territoire et favoriser une appropriation citoyenne du cadre de vie.

Cet objectif vise à mieux faire connaître et préserver le patrimoine bâti d'Yvoir, qu'il s'agisse de monuments remarquables, de bâtiments à valeur historique ou du petit patrimoine rural souvent négligé. Il s'agit également de reconnaître le rôle économique important des carrières locales tout en réduisant les impacts négatifs liés au trafic de camions, en particulier celui généré par la carrière de Leffe, qui traverse plusieurs villages et nuit à la qualité de vie des riverains.

La commune souhaite ainsi conjuguer valorisation du patrimoine, respect du cadre de vie et dialogue entre les acteurs concernés.

Les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir :

- En favorisant une meilleure communication entre les exploitants de carrières et les habitants, afin d'anticiper et de réduire les nuisances liées à l'activité.
- En élaborant un plan de mobilité spécifique au charroi pour éviter la traversée des villages par les poids lourds, en étudiant des itinéraires alternatifs ou des créneaux horaires adaptés.
- En mettant en place un groupe de bénévoles locaux pour l'entretien régulier du petit patrimoine (fontaines, chapelles, murets, potales, ...).
- En sensibilisant les propriétaires à la conservation de leur patrimoine bâti, par des conseils, incitants ou accompagnements techniques.
- En réaffectant certains bâtiments patrimoniaux en pôles d'activités (cours de musique, de sport, habitats groupés...), afin de leur redonner vie et de garantir leur entretien durable.
- En animant les églises par des activités respectueuses du lieu (concerts de musique classique, expositions, conférences, etc.) pour les intégrer davantage à la vie culturelle locale.

Complément :

Un membre de la CLDR explique que des cours de boxe se donnent dans l'ancienne gare de Godinne, bâtiment classé racheté par un privé.

Proposition d'objectif n°9 : Revitaliser et entretenir les espaces publics au cœur des villages afin de favoriser la convivialité, la rencontre entre générations et la cohésion sociale.

Les villages de la commune d'Yvoir disposent d'espaces publics, mais ceux-ci souffrent souvent d'un manque d'entretien ou de dynamisme. Cet objectif vise à redonner vie aux coeurs de village par des aménagements adaptés, afin d'en faire des lieux accueillants, vivants et inclusifs, où chaque tranche d'âge peut trouver sa place.

L'objectif est aussi de renforcer le sentiment d'appartenance à la commune en créant des espaces de rencontre et de mobilité, propices à la vie collective et à la cohésion sociale.

Les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir :

- En créant des zones partagées dans les rues étroites ou peu adaptées à des trottoirs, afin de réduire la domination de la voiture et sécuriser les déplacements piétons.
- En aménageant des infrastructures pour les adolescents, comme des skate-parks, terrains de sport ou lieux de loisirs adaptés à leurs besoins spécifiques.
- En priorisant les aménagements favorisant la mobilité douce, pour relier les lieux de vie et encourager les déplacements à pied ou à vélo.
- En mettant en valeur les éléments liés à l'eau dans les villages concernés (Godinne, Yvoir, Houx), en tant qu'atouts paysagers et identitaires.
- En optimisant l'usage des espaces extérieurs communaux en les rendant disponibles et fonctionnels pour accueillir des événements citoyens, culturels ou festifs.

Piste de projets :

*Valoriser l'espace face à l'ancienne gare de Godinne pour en faire une esplanade attractive.
Proposer à un privé d'y installer un café pour les navetteurs qui attendent le train.*

4. Les suites

Calendrier :

17 septembre à 20h : Prochaine réunion de la CLDR

Tous les comptes-rendus et informations sur l'Opération de développement rural d'Yvoir sont disponibles sur le site : www.pcdr-yvoir.info

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter :

Florence LOUBRIS : f.loubris@frw.be et Denis DEFAYS : d.defays@frw.be